

2013/5116 - Dénomination d'une voie nouvelle à Lyon 9e (ZAC du quartier de l'Industrie Nord) : «rue Félix Mangini » (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 31/12/2012, p. 3025)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de donner le nom d'un grand Lyonnais, Félix Mangini, à une voie nouvelle dans le quartier de l'Industrie Nord à Lyon 9^e.

Je voudrais juste indiquer l'importance qu'a pu revêtir la personnalité du Lyonnais Félix Mangini qui est un ingénieur, pionnier de l'habitat social. Il a créé la Société d'enseignement professionnel du Rhône. Il a créé la Compagnie des Chemins de Fer des Dombes et du Sud Est.

Dans le secteur sanitaire, il a développé le Sanatorium d'Hauteville. Il a été administrateur des Hospices Civils de Lyon et il a lancé la dynamique de création de logements simples, salubres et à des prix acceptables pour les familles ouvrières de son temps.

Pour toutes ses œuvres remarquables et diverses actions philan-thropiques qui ont caractérisé sa vie, Félix Mangini mérite beaucoup de la Ville de Lyon.

Son nom a été donné à certains établissements d'Hauteville. Son nom avait été donné à certains services hospitaliers du temps de l'hôpital de l'Antiquaille. Il est heureux que, maintenant, son nom soit inscrit dans les rues de Lyon.

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement chaque nom proposé pour une nouvelle rue mériterait que l'on s'y attarde, et ce soir nous honorons à juste titre la mémoire de Félix Mangini, mais également de MM. Canard, Plasson, Chaize et Lafoy.

Ces dénominations sont un devoir de mémoire dont nous, élus partageons tous l'importance. Aussi, remercions ces associations qui dans nos arrondissements, comme dans le 5^e Renaissance du Vieux Lyon, nous rappellent ceux et celles qui ont compté.

Alors, Jean-Louis Touraine a expliqué longuement l'œuvre de Félix Mangini, à la fois professionnelle avec notamment la création du Chemin de Fer des Dombes, mais également son œuvre philanthropique, la société d'enseignement professionnel du Rhône, les restaurants à bas prix de la Guillotière, le sanatorium d'Hauteville, il en a parlé.

Je voulais juste m'attarder sur le fait que Félix Mangini était un précurseur en matière de logement puisque c'est 24 ans avant la loi de Laurent Bonnevay qu'il a créé la société de logements économiques. C'était en 1888, des logements à bon marché.

Et aujourd'hui, dans un contexte bien différent, Lyon s'illustre également dans ses partenariats entre le public et le privé. J'en veux pour exemple la production de logements par an sur le Grand Lyon qui est passée de 2 500 en 2011 à 10 000 en 2012, soit quatre fois plus.

C'est dans cet esprit de l'œuvre de Félix Mangini, soucieux d'offrir des logements à des prix abordables, que notre Groupe Centre Gauche Démocrate se félicite de voir qu'un travail est en cours avec des promoteurs privés pour permettre la vente de logements à prix abordables et que nous construisons, à Lyon, 1.900 logements sociaux en 2012 -M. Lévêque pourrait en dire plus que moi à ce sujet- 4.750 sur le Grand Lyon, soit le même nombre qu'à Paris pour deux fois moins d'habitants.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté)